

Un salarié sur cinq est âgé de 50 ans et plus en Alsace

Les salariés âgés de 50 ans et plus, sont proportionnellement un peu moins nombreux en Alsace que dans l'ensemble de la France métropolitaine. Ils sont surreprésentés parmi les dirigeants d'entreprises et les cadres, et en moyenne mieux payés que les plus jeunes. Ils sont relativement plus nombreux dans les administrations¹ et les activités industrielles. Leur part croît également avec la taille de l'établissement.

En France métropolitaine, un salarié sur cinq qui occupe un emploi, dans le secteur privé, semi-public et dans les collectivités locales est âgé de 50 ans et plus. Cette part est légèrement moindre en Alsace : 19 %. Elle est inférieure à celle de nos régions voisines, la Lorraine et la Franche-Comté, où elle se situe à 21 %. En Alsace, les zones d'emploi de Saint-Louis et de Haguenau-Niederbronn, se distinguent des au-

tres zones par leur proportion plus faible de salariés âgés : 16 %, contre 20 % dans celles de Wissembourg et de Mulhouse. Parmi les quinquagénaires, les hommes sont plus nombreux que les femmes, avec près de six hommes pour quatre femmes, soit une proportion supérieure de trois points par rapport au reste de la population active. Par contre dans les activités très féminisées telles que la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les services aux particuliers, l'hôtellerie et la restauration, 7 salariés sur 10 sont des femmes, et ce quel que soit l'âge.

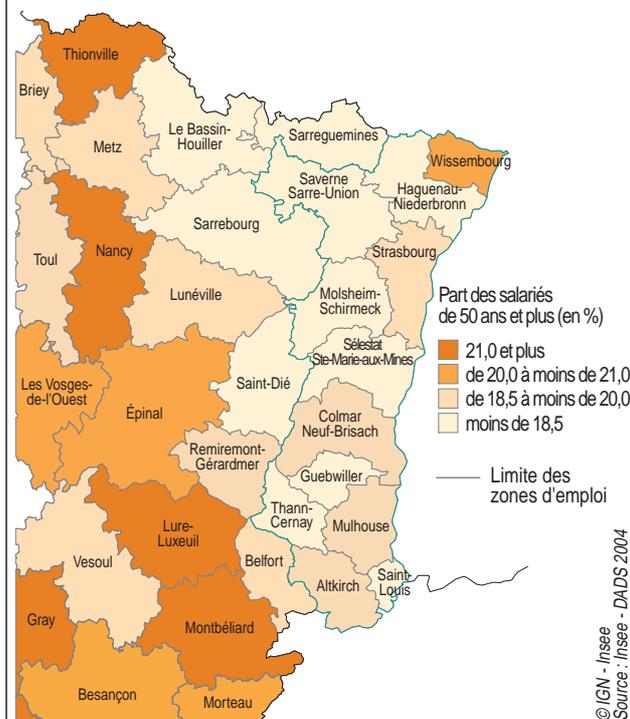
Des salariés âgés dans l'administration et l'industrie textile

Appartenant à la génération du baby-boom, qui a intégré très tôt le marché du travail, la majorité des 129 000 salariés de 50 ans et plus, présents dans les entreprises alsaciennes en 2004, quitteront leur emploi dans les dix prochaines années. En Alsace, la moitié d'entre eux travaillent dans l'éducation, la santé et l'action sociale, le commerce,

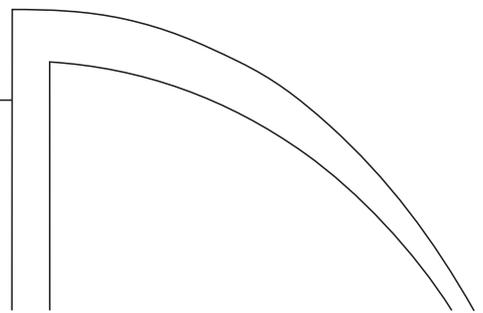
- En 2004, 129 000 salariés de 50 ans et plus, occupent un emploi salarié en Alsace.
- Ils sont 4 sur 10 à travailler dans un établissement de 250 salariés et plus.
- La moitié des seniors travaillent dans l'éducation, la santé et l'action sociale, le commerce, l'administration locale et les services.



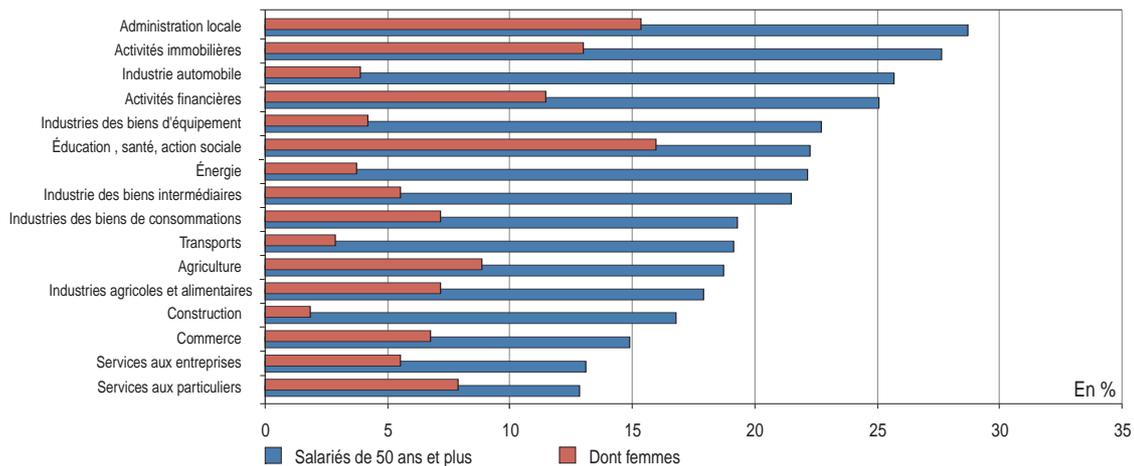
Des salariés plus jeunes dans les entreprises alsaciennes



¹ Dans toute la suite de l'article, le terme "Administration" prendra en compte les agents de la Fonction Publique à l'exclusion de la Fonction Publique d'État.



► **Plus de salariés âgés dans les administrations locales, les activités immobilières et l'industrie automobile**



l'administration locale et les services aux entreprises.

En moyenne, 2 salariés sur 10 de l'industrie et des services sont âgés de 50 ans et plus. Tandis que dans la construction et le commerce cette part n'est que de 15 %.

Certains secteurs d'activité subissent plus que d'autres un vieillissement de leur main-d'œuvre, en raison de leur déclin ou des gains de productivité réalisés. Les départs en retraite ne sont plus ou que partiellement remplacés. C'est le cas de l'industrie textile, de l'habillement et du cuir : 3 salariés sur 10 y ont plus de 49 ans. Un quart des salariés de l'industrie automobile, des activités financières et immobilières dépasse également cet âge. Les salariés seniors sont aussi très présents dans les administrations locales (3 sur 10) et dans l'éducation où ils occupent un quart des postes de travail.

Des jeunes dans les services et les activités innovantes

D'autres facteurs peuvent avoir un impact sur la structure par âge des salariés d'un secteur d'activité.

L'évolution constante des techniques de production et la diffusion de l'informatique accélèrent l'obsolescence des qualifications et peuvent freiner le maintien en activité ou l'embauche de salariés âgés. Les effectifs salariés sont ainsi plus jeunes dans les activités très innovantes comme l'industrie pharmaceutique, la recherche-développement, le conseil et l'assistance. La proportion de quinquagénaires n'y est que de 15 %.

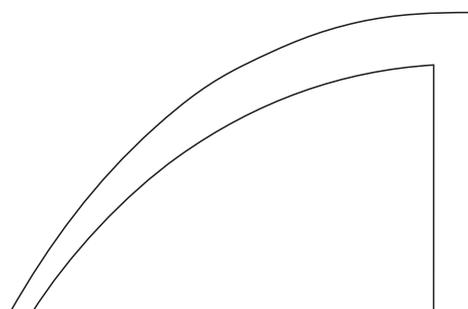
L'intérim, la restauration, le commerce de détail, les services aux particuliers emploient également peu de salariés de 50 ans et plus (10 %). Ces secteurs d'activités proposent plus d'emplois précaires

et faiblement qualifiés, occupés majoritairement par de très jeunes salariés. L'intérim sert souvent de tremplin vers un emploi plus stable et permet d'acquérir une première expérience professionnelle. Dans ces secteurs d'activité, les quinquagénaires sont plus fréquemment cadres ou dirigeants d'entreprises.

Plus de cadres et de dirigeants parmi les seniors

L'âge et la qualification sont deux dimensions étroitement liées. Les catégories les plus qualifiées sont nettement plus présentes parmi les salariés les plus âgés.

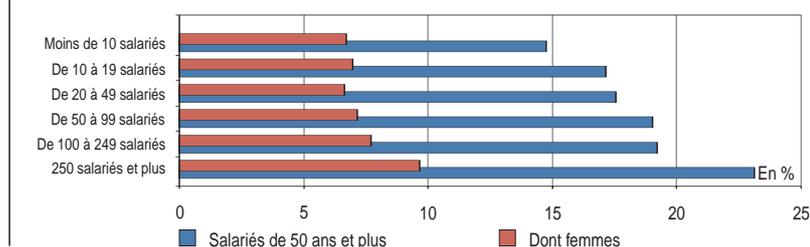
Les cadres et les chefs d'entreprises sont surreprésentés parmi les salariés de 50 ans et plus. Ces catégories sociales représentent 17 % des quinquagénaires contre 10 % des salariés de moins de 50 ans. La moitié des chefs d'entreprise



salariés sont âgés de 50 ans et plus. Près de 3 cadres sur 10 se situent également dans cette tranche d'âge, notamment les professeurs et les cadres administratifs et commerciaux. Avec 4 salariés sur 10 de 50 ans et plus, c'est dans la fonction publique que cette proportion est la plus élevée.

En termes de structure, les professions intermédiaires représentent 23 % des salariés de 50 ans et plus. C'est la même proportion chez les moins de 50 ans. Si les techniciens et les professions intermédiaires du commerce constituent une population plutôt jeune, il n'en est pas de même pour les agents de maîtrise et l'encadrement intermédiaire des collectivités locales où 3 salariés sur 10 ont au moins 50 ans.

► Plus de salariés âgés dans les établissements de grande taille



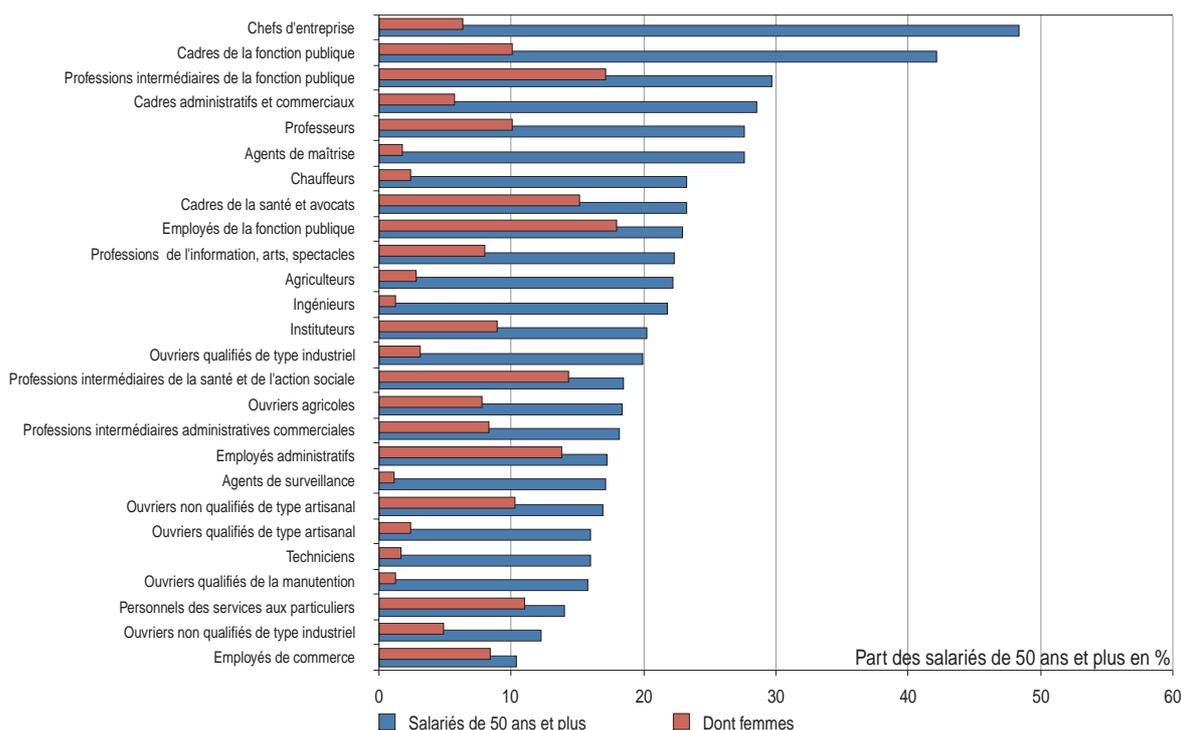
Source : Insee - DADS 2004

Les ouvriers non qualifiés et les employés constituent les catégories socioprofessionnelles les plus jeunes. Ceux de 50 ans et plus ne représentent respectivement que 14 % et 17 % de l'ensemble de ces qualifications. Parmi les ouvriers non qualifiés âgés, la moitié sont des femmes ; elles représentent 80% des employés âgés dans le commerce et les services aux particuliers. Les hommes accèdent plus fréquemment par promotion interne aux postes qualifiés que les femmes, en raison d'une carrière plus linéaire et d'une pratique moins courante du temps partiel.

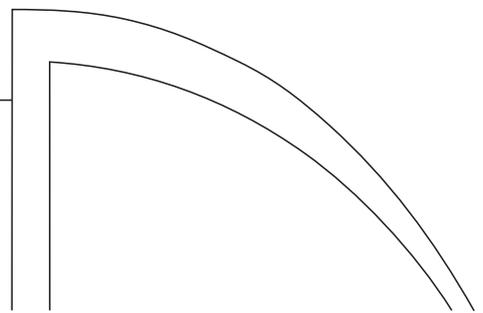
Plus de salariés âgés dans les grands établissements

En Alsace, 4 salariés sur 10, de 50 ans et plus, travaillent dans un grand établissement de 250 salariés et plus. La part des salariés âgés croît avec la taille des établissements. Généralement, les grandes entreprises offrent plus de possibilité de progression de carrière, notamment de promotion à l'ancienneté pour les plus expérimentés. En moyenne, dans les établissements de moins de 10 salariés, 15 % des personnes ont plus

► Plus de salariés âgés de 50 ans et plus parmi les plus qualifiés



Source : Insee - DADS 2004



de 49 ans contre 23 % dans ceux de 250 salariés et plus.

Dans l'industrie, la construction et les services, on retrouve cette répartition. Un quart des salariés des établissements de 250 salariés et plus, ont au moins 50 ans. Tandis que dans ceux de moins de 10 salariés la part des quinquagénaires oscille de 13 % dans les services à 14 % dans la construction et 20 % dans l'industrie.

C'est l'inverse dans le commerce où la part des seniors n'est que de 11 % dans les unités de grande taille contre 17 % dans les très petits établissements.

Les salariés âgés mieux rémunérés

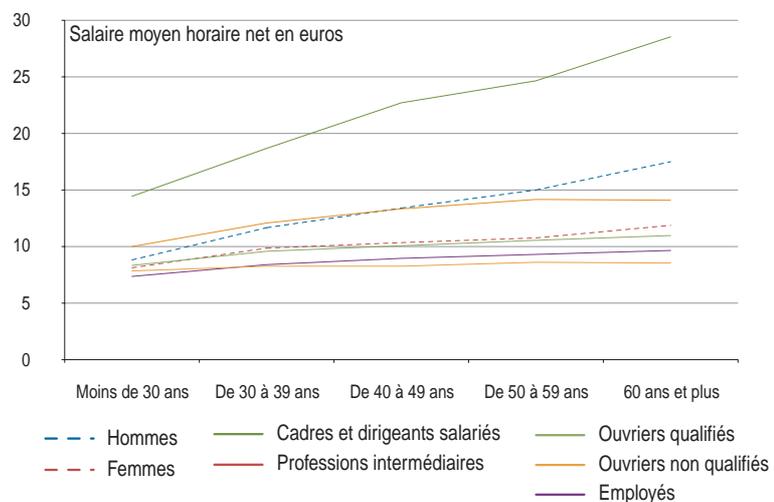
Le salaire s'accroît aussi avec l'âge. L'ancienneté dans l'entreprise a généralement une influence sur la rémunération, mais sa croissance est principalement due à l'expérience et aux compétences acquises. L'écart entre le salaire des seniors et de leurs collègues plus jeunes est moins important chez les ouvriers et les employés que chez les cadres et les professions intermédiaires.

Les cadres et les dirigeants d'entreprises de 50 à 59 ans gagnent en moyenne 24,7 euros net de l'heure, soit 71 % de plus que leur homologue de moins de 30 ans. Dans les mêmes tranches d'âge, cet écart se limite à 42 % pour les professions intermédiaires, à 26 % pour les employés et les ouvriers qualifiés et à 10 % pour les ouvriers non qualifiés. Il est évident que le niveau élevé de salaire des seniors, notamment des cadres peut constituer un obstacle à leur embauche, lorsqu'ils se retrouvent sur le marché du travail.

La dispersion des salaires est moindre chez les jeunes de moins de 30 ans que chez ceux de 50 ans et plus. Le rapport inter-décile chez les moins de 30 ans est de 1,8 contre 3,8 chez les plus de 49 ans. En ne gardant comme caractéristique que l'âge, le salaire des quinquagénaires est supérieur de 12 % à celui des moins de 50 ans.

Monique SCHMITT

Le salaire croît avec l'âge et plus vite pour les cadres



Source : Insee - DADS 2004

Méthodologie :

Les données statistiques utilisées proviennent des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) en 2004 et couvrent l'ensemble des salariés à l'exception de la Fonction Publique d'État et du personnel domestique

Définition du salaire net : rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires. Il s'agit du salaire après déduction des cotisations de sécurité sociale, des régimes de retraite et de prévoyance complémentaire, des contributions d'assurance chômage et des CSG et CRDS déductibles et non déductibles.

Salaire médian : 50 % des salariés touchent plus que le salaire horaire net médian et 50 % touchent moins.

1^{er} décile : 10 % des salariés touchent moins que le salaire horaire net correspondant au 1^{er} décile.

9^e décile : 10 % des salariés touchent plus que le salaire horaire net correspondant au 9^e décile.

Le rapport inter-décile est le rapport entre le 9^e décile et le 1^{er} décile. Il permet de mesurer la dispersion des salaires.